

Notre organisme s'engage à faire le maximum pour garantir l'accessibilité de ses formations à toute Personne en Situation de Handicap, en adaptant les modalités pédagogiques, techniques et organisationnelles.

Objectifs

- Assurer l'égalité d'accès à la formation
- Identifier et anticiper les besoins spécifiques
- Mettre en œuvre des solutions adaptées
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue

OBJECTIFS de la PROCEDURE :

Formaliser les conditions d'accueil des publics dont les Publics en Situation de Handicap, dans le cadre d'une prestation de formation :

- Mettre en place les moyens permettant d'adapter la formation aux bénéficiaires / client
- Identifier les Publics en Situation de Handicap (PSH), leurs attentes et besoins en matière d'accessibilité (locaux, adaptation des moyens de la prestation) et de compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques et humains, ...)
- Mobiliser les structures / personnes ressources handicap pour les PSH
- Mettre à disposition les ressources pédagogiques (et modalités d'accès) à destination des Publics en Situation de Handicap et valider que ces personnes se les sont appropriées

1. ADAPTATION DES FORMATIONS

Lors de la demande de formation ou de l'inscription des bénéficiaires, un Questionnaire de Recueil Individuel des besoins (QRI) est envoyé à chacun des bénéficiaires. Son contenu peut donner lieu à des rendez-vous téléphoniques ou visio-conférence avec les référents afin de préciser les besoins et attentes de chacun.

Dans le cadre d'une demande par un « client entreprise », un Cahier des Charges est établi conjointement sur la base de l'organisation souhaitée. Un QRI permettant de préciser les besoins individuels est ensuite transmis à chacun des salariés concernés.

Ces questionnaires ont pour objectif de valider ou d'adapter les points suivants de la formation :

- Le contenu
- La durée de la formation ou des séquences
- Les différentes modalités pédagogiques
- Le rythme de la formation : matin / après-midi, journée / demi-journée, ...

Aussi, si cela est nécessaire et possible compte tenu des objectifs de la formation, le contenu de la formation est adapté pour répondre à des besoins ou attentes spécifiques du bénéficiaire ou du groupe de bénéficiaires.

- Intégration de modules spécifiques (introductifs)
- Adaptation de la durée totale de formation (+/-) dont plus de mises en situation si besoin
- Évolution des modalités pédagogiques
- Utilisation / présentation du matériel

2. IDENTIFIER LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP, LEURS ATTENTES ET BESOINS EN MATIERE D'ACCESSIBILITE ET DE COMPENSATION

Dans la partie « accessibilité » de chaque programme de formation il est indiqué la possibilité d'adaptation de la formation ainsi que les modalités de contact avec le référent handicap d'IBMH Conseils.

Lors de la demande de formation ou de l'inscription du bénéficiaire, le Questionnaire de Recueil Individuel (QRI) permet d'identifier les personnes en situation de handicap et toute question relative à l'accessibilité ou à un besoin d'aménagement de la formation.

Dans le cas où l'entreprise cliente est responsable de l'inscription à la formation, cette information doit être transmise aux bénéficiaires au moment de l'inscription et toute demande relative à l'accessibilité ou à un besoin d'aménagement doit être remontée au référent IBMH Conseils France.

Dans tous ces cas, la personne identifiée est alors contactée par le référent handicap d'IBMH Conseils France afin de convenir d'un rendez-vous téléphonique. L'objectif est de mener un entretien permettant de mieux identifier les conséquences et contraintes de la situation de handicap ainsi que les adaptations à mettre en place pour compenser la situation de handicap.

Cet entretien repose sur la trame du Questionnaire d'Analyse des Besoins PSH qui permet de consigner les besoins et attentes de la personne.

3. METTRE EN PLACE LES MOYENS PERMETTANT D'ADAPTER LA FORMATION AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP, EN MOBILISANT LES STRUCTURES / PERSONNES RESSOURCES HANDICAP

En fonction des attentes, contraintes et besoins identifiés, IBMH Conseils France peut solliciter des structures et/ou personnes ressources Handicap. Un listing de ces ressources est tenu pour permettre au référent handicap de s'appuyer sur des partenaires externes afin de prendre en compte une situation de handicap ne pouvant être traitée en interne (Document de référencement du réseau partenaires)

Sur la base des données recueillies dans le Questionnaire d'Analyse des Besoins PSH, un bilan en lien avec les organismes ressources est ensuite réalisé par IBMH Conseils France afin de formaliser dans le Bilan de faisabilité les modalités de mise en œuvre de la prestation adaptées à la personne (contenu, support, durée, rythme, accompagnement, suivi, accessibilité aux locaux...)

Ce bilan ayant pour objectif de valider la faisabilité de la prestation est ensuite partagé avec la personne concernée, le référent handicap IBMH Conseils France et éventuellement le client et ce dans un respect optimal des règles de confidentialité.

4. METTRE A DISPOSITION LES RESSOURCES PEDAGOGIQUES (ET MODALITES D'ACCES) A DISPOSITION DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP ET VALIDER QUE CES PERSONNES SE LES ONT APPROPRIÉES

Une fois les ressources pédagogiques et modalités d'accès retenues mises à disposition de la Personne en Situation de Handicap, un point est réalisé par le référent handicap avec celle-ci afin de valider que les modalités mises en place répondent bien à ce qui était attendu.

5. EVALUATION

Le questionnaire de satisfaction adapté intègre la question : "Les adaptations proposées ont-elles répondu à vos attentes et besoins ?"

6. AMELIORATION CONTINUE

- Analyse annuelle
- Plan d'actions
- Mise à jour des procédures

7. PREUVES

Questionnaire QRI complétés et Synthèses

Comptes rendus

Questionnaire de satisfaction - Synthèses

